



**Bureau communautaire**  
**02 juin 2022**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 20  
Date de la convocation : 25 mai 2022

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, C. Monneret, J.Y Roy, S. Calinon, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, M. Hoffmann, J. Péchinot, T. Ryat J. Stolz, H. Thevenin.

**Excusés :** T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, J. Lepetz, I. Mangin, D. Troncin.

**Date d'affichage :** 10 juin 2022

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB19/22

#### **Objet**

Signature d'une convention de coopération avec le Dispositif ITEP des PEP Centre Bourgogne Franche-Comté pour l'accueil d'enfants à l'accueil de loisirs de Crissey

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et notamment dans les domaines de l'accueil et des loisirs de l'enfance et de la jeunesse.

La collectivité souhaite mettre en œuvre un partenariat avec l'association PEP Centre Bourgogne Franche-Comté afin d'accueillir des enfants suivis par le Dispositif ITEP de Dole.

Le Dispositif ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) accompagne et organise la scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement en internat, semi-internat et en prestations en milieu ordinaire.

La convention a pour objet d'organiser et de définir les modalités de la coopération entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Dispositif ITEP des PEP Centre Bourgogne Franche-Comté au sein de l'accueil de loisirs de Crissey.

Ce partenariat vise à améliorer l'inclusion sociale pour les enfants bénéficiant du Dispositif ITEP, notamment sur le fait d'être inclus en milieu ordinaire et de travailler sur la socialisation et l'apprentissage des normes sociales.

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et est renouvelable pour une année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la convention de coopération entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Association PEP Centre Bourgogne Franche-Comté pour la mise en œuvre de l'accueil des enfants du Dispositif ITEP au sein des locaux de l'accueil de loisirs de Crissey,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,  
Le 02 juin 2022,  
Le Président,

